



Municipalité de Saint-Côme

1673, 55^e Rue, Saint-Côme (QC) J0K 2B0
Téléphone : (450) 883-2726 Télécopieur : (450) 883-6431

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, RÉJEAN MARSOLAIS, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la susdite Municipalité, que lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2016, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant, savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 491-1-2016

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 490-2011 CONCERNANT L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Ce règlement est adopté conformément à la *Loi sur l'éthique et de la déontologie en matière municipale* (L.R.Q. c. E-15.1.0.1

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal situé au 1673, 55^e Rue, Saint-Côme.

DONNÉ à Saint-Côme, ce 6^e jour du mois d'octobre de l'an deux mille seize.

Réjean Marsolais, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim